



Reconnaissance anticipé d grossesse

Par **carlito02670**, le **27/03/2009** à **08:30**

bonjour

j'ai fait une declaration anticipé pour mon enfant lorsque j'étais avec mon ancienne compagne (vers son 1er mois de grossesse) sauf qu'elle est partie 15 jours après et je n'ai plus eu de nouvelles de ma fille a eu 1 an en septembre2007 et j'ai eu le droit de la voir qu'a partir de la et elle m'oblige a la prendre

cet enfant c'est moche a dire mais je ne l'aime pas puisque je ne l'ai pas vu de la grossesse a sa naissance et ensuite l'avoir grandir

que puis je faire ?

est ce qu'il est toujours valable sous ses conditions? (j'ai refait ma vie avec une personne on va avoir une maison